



LETTRE DE MISSION – AUDIT DE CONFORMITÉ & ACCOMPAGNEMENT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Stéphane SANANÈS « C'ta Pratique »

4 Impasse du Goupil 17200 ROYAN

SIRET : 52459135100050

Ci-après dénommé « Le Consultant »

ET :

Dr

A

Ci-après dénommé « Le Client »

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Client sollicite le Consultant pour réaliser un audit complet de son cabinet dentaire afin d'assurer la mise en conformité des locaux et des pratiques vis-à-vis des normes d'hygiène et de sécurité en vigueur. L'objectif est de sécuriser le circuit de soins et d'optimiser l'organisation de l'équipe dentaire.

2. DÉTAIL DE LA PRESTATION

La mission se décompose en trois phases distinctes :

Phase 1 : Audit sur site (L'Immersion)

- Déplacement au cabinet du Client.
- Analyse complète des circuits (marche en avant, zone de stérilisation, salle de soins).
- Prise de photos techniques pour documentation des points de contrôle.
- Identification des zones de risque et des améliorations nécessaires (revêtements, ventilation, asepsie).

Phase 2 : Ingénierie Documentaire (Post-Audit)

- Travail de rédaction réalisé par le Consultant.
- Création et envoi des **protocoles personnalisés** adaptés spécifiquement à la configuration du cabinet audité.



- Les protocoles incluent les procédures de nettoyage, de stérilisation et de gestion de l'environnement.

Phase 3 : Suivi et Validation (La Consolidation)

- Session de travail en visioconférence (environ 2 semaines après l'audit).
- Présentation des ajustements à l'équipe.
- Séance de Questions/Réponses pour valider la bonne compréhension et l'application des nouveaux protocoles.

3. MODALITÉS FINANCIÈRES

Le montant global des honoraires pour cette mission est fixé forfaitairement à :

TOTAL : 3 200 € HT

Échéancier de règlement :

1. **Acompte de 50% (soit 1 600 €)** : À régler impérativement au plus tard 2 semaines avant la date de l'audit pour confirmer la réservation du créneau.
2. **Solde de 50% (soit 1 600 €)** : À régler à la livraison des protocoles écrits.

4. ENGAGEMENTS ET CONFIDENTIALITÉ

- **Confidentialité** : Le Consultant s'engage à respecter la confidentialité absolue concernant l'organisation interne du cabinet, les patients et les données observées lors de l'audit.
- **Obligation de moyens** : Le Consultant s'engage à fournir des conseils basés sur les dernières recommandations en vigueur (Normes techniques, HAS, ARS, ADF).
- **Collaboration** : Le Client s'engage à donner libre accès aux locaux concernés et à faciliter les échanges avec l'équipe soignante lors de l'audit.

5. PLANIFICATION

La date de l'audit sur site est fixée provisoirement au : **à planifier**

Fait à, le2026

Pour le Client (Bon pour accord et signature)

(Cachet du cabinet)

Pour le Consultant (Stéphane SANANÈS)